



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de terre

Question écrite n° 98827

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur l'hommage rendu au mois d'octobre 2010 à l'école des troupes aéroportées de Pau à un colonel ancien chef de l'OAS, condamné à mort et amnistié après une fuite en Espagne qui dura jusqu'en 1968. Il lui demande si les services de son ministère étaient informés de l'organisation d'une telle cérémonie et s'il entend la condamner, sachant qu'elle porte gravement atteinte à la mémoire de l'ensemble des victimes, françaises et algériennes, civiles et militaires, de cette organisation criminelle.

Texte de la réponse

La cérémonie, qui s'est déroulée au mois d'octobre 2010 à l'École des troupes aéroportées (ETAP), à Pau (Pyrénées-Atlantiques), était destinée à honorer la mémoire du colonel Pierre Château-Jobert, compagnon de la Libération, officier parachutiste décédé en 2005, dont la carrière a été étroitement liée à l'histoire de cette école et des troupes aéroportées en général. Le capitaine Château-Jobert a pris le commandement, le 7 novembre 1943, du 3e bataillon d'infanterie de l'air ou 3rd French SAS, devenu, fin juillet 1944, le 3e régiment de chasseurs parachutistes et dont il a été le premier chef de corps. Ce régiment est devenu par la suite le régiment support de l'ETAP. Il a créé, le 1er avril 1945, le Centre-école de parachutisme militaire, à Lannion, qu'il transfère en mars 1946 à Pau-Idron. Il a été, à cette occasion, à l'origine de la création des agrès de formation au brevet de parachutiste. En outre, au cours de sa carrière, le colonel Château-Jobert a commandé plusieurs unités de parachutistes coloniaux, de 1947 à 1959. Mais c'est plus particulièrement en tant que chef de corps du 2e régiment de parachutistes coloniaux, devenu par la suite le 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, qu'il s'est illustré le 5 novembre 1956 en étant parachuté à la tête de son régiment sur Port-Saïd lors de l'expédition franco-britannique de Suez. C'est pour commémorer ce fait d'armes que, le 16 mai 2001, le poste de commandement du 2e régiment de parachutistes d'infanterie de marine, basé sur l'île de la Réunion, a été baptisé, du vivant de cet officier, PC lieutenant-colonel Château-Jobert. C'est en raison de ces états de services que le nom de Château-Jobert s'est naturellement imposé pour une aire de rassemblement, qui n'est pas une place d'armes, et qui a conduit au baptême de la place des agrès en place du Colonel-Pierre-Château-Jobert, le 4 juin 2010. Pour ce qui est de l'inauguration, le 22 octobre 2010, de la stèle à l'effigie de cet officier, cette demande avait été initiée en 2008 par l'Union nationale des parachutistes (UNP) auprès du commandement de l'ETAP. La place des agrès ayant été baptisée place du Colonel-Pierre-Château-Jobert, ce lieu de rassemblement devenait donc l'emplacement adéquat pour l'inauguration de cette stèle, créée à l'initiative du président national de l'Union nationale des parachutistes, et dont le financement a été assuré par une souscription nationale. Toutefois, si l'engagement politique de cet officier l'a conduit à être condamné à plusieurs mois d'arrêt de forteresse (1961), puis à la peine de mort par contumace, il importe de rappeler qu'il a été gracié en 1968 à la suite du décret d'amnistie, puis réintégré dans les rangs de l'armée en 1974 avec le grade de colonel, pour être admis en position de retraite. Enfin, il convient de rappeler que ce soldat à la carrière exceptionnelle était compagnon de la Libération par décret de 1945, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945 avec onze citations et médaillé de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98827

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 823

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6877